

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00497

TARIFS 2019 - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 94

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VARETTE, M. Jean-Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Le 26 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181220-D20180049710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Laurence JUBAN,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

TARIFS 2019 - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Les tarifs du Musée d'art moderne et contemporain sont proposés dans les tableaux récapitulatifs ci-joints. Les grilles tarifaires sont caractérisées par les éléments suivants :

- des tarifs principaux pour les **publics individuels** (visite libre, conférence, visite guidée, projection et spectacle) ainsi que des offres spécifiques (activité, atelier, abonnement, offre famille, offres duo...),
- deux catégories de tarifs pour les **groupes** : les groupes adultes d'une part et les groupes jeunes, scolaires / éducation populaire / public spécifique, d'autre part,
- un tarif pour les prêts d'œuvres à d'autres institutions (délibération du 24 mai 2018) ainsi que pour les fichiers numériques ou ektachromes,
- des tarifs pour la librairie – boutique (délibération du 1er décembre 2016),
- des tarifs pour la Biennale du design organisée du 21 mars au 22 avril 2019,
- des tarifs pour les locations d'espaces du Musée d'art moderne et contemporain (parvis, salle de conférence...).

Les grilles tarifaires précisent :

- **des pleins tarifs** pour les publics individuels et groupes, en visites libres, guidées ou activités,
- **des offres spéciales** pour les activités des enfants, les ateliers et pour la proposition d'abonnement mutualisé entre le Musée d'art moderne et contemporain, les Musées de la Ville de Saint-Etienne, le site Le Corbusier ainsi que la Cité du design,
- **des tarifs réduits**, particulièrement pour les groupes de jeunes, scolaires, étudiants (spectacle) et publics d'éducation populaire, pour les publics en situation de handicap et accompagnants, enseignants, familles nombreuses, personnes retraitées, agents de Saint-Etienne Métropole et adhérents du CNAS,
- **des gratuités** pour le jeune public de moins de 25 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les abonnés, les Amis du Musée, la presse, les détenteurs de carte ICOM, les adhérents MAPRA, les titulaires de carte professionnelle de guide ainsi que, dans la limite de deux entrées, les organismes qui feraient une demande de lot,
- **la participation du Musée aux dispositifs développés en réseaux culturels, touristiques et territoriaux**, tels que : Sainté Pass pour les jeunes, Pass loisirs pour les seniors, la City-card de l'Office de tourisme, Passeport Découverte en Loire, dispositif régional en faveur des lycéens – Pass'Région... ainsi que, en relation avec l'ANCV agence nationale des chèques vacances et l'Université Jean Monnet, l'acceptation des chèques-vacances et coupons culture pour les règlements,

- des tarifs spécifiques pour d'autres prestations, la location d'espaces du Musée, la Biennale du design ainsi que la librairie Boutique du Musée.

La politique tarifaire intègre des mesures ciblées en faveur de publics spécifiques, mesures importantes pour concrétiser la politique des publics développée au niveau du Musée. Ainsi, une attention est portée aux dimensions sociales de l'action et aux situations particulières des publics fragiles ou prioritaires. Ceci s'inscrit aussi en cohérence avec les enjeux et objectifs de la démarche de développement durable dans sa dimension de cohésion sociale.

Comme les années précédentes, les tarifs du Musée d'art moderne et contemporain sont conçus pour être le plus possible en cohérence avec ceux pratiqués par les autres musées de la Ville de Saint-Etienne. Les propositions qui vous sont faites dans les mises à jour pour 2019 intègrent toujours ce souci d'harmonisation des pratiques et de lisibilité pour les publics, partagé avec la Direction des affaires culturelles de la Ville, les autres musées et équipements culturels, à prestations et grille tarifaire comparables.

Les principales propositions pour 2019 :

Pour mémoire, la dernière augmentation significative des tarifs muséaux datait de 2016.

2017 a été une année de stabilisation des principaux tarifs dans la logique de l'harmonisation progressive engagée sur plusieurs exercices au niveau des musées afin de ne pas décourager la fréquentation.

2018 a fait l'objet d'une augmentation ciblée de certains tarifs :

- Dans un souci de dynamisation des recettes, il a été proposé une nouvelle augmentation ciblée (0,50 €) des principaux tarifs afin d'aboutir à une véritable harmonisation avec les autres musées de la Ville de Saint-Etienne (visite libre, conférences, visite guidée, spectacle plein tarif).
- **Pour les spectacles,**
 - augmentation du plein tarif : 10 € au lieu de 9 €,
 - tarif réduit inchangé par rapport à 2018 : 6 € ; tarif réduit pour les étudiants, les jeunes de 16/25 ans et plein tarif pour les autres catégories de visiteurs,
 - gratuité limitée à une seule catégorie de public, les enfants de moins de 16 ans,
 - 13 € au lieu de 12 € pour l'offre duo spectacle + visite guidée.
- **Tarifs de location d'espaces** : il est proposé l'augmentation des tarifs de location des espaces, l'augmentation ciblée de certains frais de fonctionnement dans le cas de gratuités qui sont limitées à un quota de 10 par an, sous réserve de la capacité d'accueil par les services du MAMC+ de l'évènement et de la signature du formulaire spécifique de mise à disposition des espaces.
- **Le restaurant du Musée** devient un nouveau partenaire qui proposera une offre privilégiée à ses clients (repas et visite) et permettra ainsi de développer la fréquentation du public groupe adulte et entreprise. Dans ce cadre précis, il est proposé d'appliquer le tarif réduit public individuel en visite libre (5 €) aux clients du restaurant.

- **Dans le cadre de la Biennale du design organisée du jeudi 21 mars au lundi 22 avril 2019**, il est proposé d'appliquer les modalités tarifaires prévues par la *délibération du Conseil d'administration* de l'EPCC Cité du design / Ecole Supérieure d'art et design du 1^{er} juin 2018.

Une City-card permettra l'entrée sur le site Manufacture et sur les 4 sites de la métropole (MAMC+, Musée d'art et industrie, Musée de la Mine et site Le Corbusier) *dans le cadre d'une convention de dépôt vente soit conclue avec le MAMC+.*

La présentation d'un billet d'entrée donnant accès uniquement au site Manufacture donnera droit à un tarif réduit dans les 4 sites de la Métropole dont le MAMC+.

Des modalités tarifaires prises en 2018 reconduites en 2019 :

- **Politique pour les jeunes publics** : l'extension de la gratuité pour les jeunes de 16 à 25 ans a permis de l'aligner sur les modalités accordées aux étudiants afin de créer une dynamique.
Cette mesure de gratuité a eu un impact très positif sur la fréquentation des 16/25 ans autres qu'étudiants (multipliée par plus de 2,8 sur ces 9 premiers mois par rapport à l'année complète : 1 876 jeunes au 30 septembre 2018 pour 659 durant l'exercice 2017).
- La poursuite des **tarifs duo en partenariat avec le site Le Corbusier** sur la base du tarif réduit des 2 institutions par la délibération du 14 septembre 2017. Ceci est complété par la création d'**un tarif duo avec la Cité du design** pour l'exposition « L'ornement est un crime » organisée à la Platine conjointement par le Musée et la Cité du Design du 30 juin 2018 au 06 janvier 2019 avec un partage des recettes entre les 2 institutions au prorata des dépenses réalisées (délibération du 08 mars 2018).
- **La reconduction des frais d'annulation non-justifiés** (sauf cas de force majeure) qui sont passés de 55 € à un montant correspondant au total de la réservation. Cette mesure a répondu aux objectifs puisqu'aucune annulation n'a été constatée cette année.
- **La poursuite de la vente en ligne.** Sur 53 814 visiteurs du 17 décembre 2017 au 31 août 2018, 657 ont acheté une prestation ou une visite en ligne. Il faut savoir que pour certaines offres, par exemple, pour les visites atelier, 80 % des ventes se font par la vente en ligne.
- **Le Pass 4 Musées** : pas d'augmentation proposée par les partenaires à ce dispositif dans l'attente de la participation de nouveaux équipements à ce dispositif (pour information, 337 Pass vendus au MAMC+ au 30 septembre 2018 ; 423 sur la totalité de l'exercice 2017).
- **Les scolaires** : Suite à la décision de gratuité de la Ville pour les écoles de Saint-Etienne maternelles primaires, publiques et privées, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs, pour les élèves des écoles qui viennent de loin et qui ont des frais de déplacement importants, sauf pour les ateliers scolaires pour lesquels il est proposé une augmentation de 5 € à 5,5 € pour prendre en compte les coûts d'achat de matériel et de travail de préparation et de conception.

- **La reconduction du tarif famille créé à titre expérimental en 2018 : cette mesure a permis d'attirer un public nouveau.** Il permet d'ancrer la culture artistique dans l'esprit des nouvelles générations. Il est proposé de le reconduire au tarif attractif de 10 € au lieu de 13 €.

Enfin, il est proposé de reconduire les autres tarifs du Musée d'art moderne et contemporain.

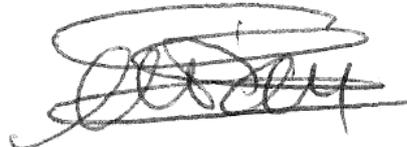
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les propositions de tarifs récapitulées dans les tableaux ci-joints, qui précisent les différents tarifs applicables au Musée d'art moderne et contemporain,**
- **approuve la participation du Musée aux dispositifs développés en réseaux culturels, touristiques et territoriaux : Sainté Pass pour les jeunes, Pass loisirs pour les seniors, Passeport Découverte en Loire, City Card....,**
- **approuve la poursuite de l'acceptation pour les règlements, du Pass'Région dispositif régional en faveur des lycéens, du coupon culture de l'Université Jean Monnet et des chèques-vacances.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre l'Office du Tourisme de Saint-Etienne et le Musée d'art moderne et contemporain concernant la City-card ainsi que tous les documents permettant le règlement de ce dossier.**

L'ensemble de ces tarifs du Musée d'art moderne et contemporain seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2019.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU